

Etréchy le 16 octobre 2022.

## Questions pour le Conseil communautaire du 19 octobre 2022.

### 1. **Difficultés budgétaires.**

En cette période difficile de recherches de recettes et d'économies, ne serait-il pas opportun d'envisager la location de certains locaux de notre Communauté pour des entreprises, en séminaires ou autres ? Certes, les gains ne seraient pas forcément très conséquents, mais peut-être cela donnerait-il plus de visibilité à notre établissement public de coopération intercommunale dans la région.

### 2. **Plan intercommunal de sauvegarde.**

Un «plan intercommunal de sauvegarde» est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des Communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde en application de l'article L. 731-3. La Commune d'Etréchy, notamment, ayant mis en place son «plan communal de sauvegarde», il semble nécessaire que la Communauté de Communes mette en place le sien. Quand pensez-vous l'organiser ?

### 3. **Services publics.**

Dans l'espoir de connaître les suites données à vos discussions concernant la continuité du service public de la Sncf dans notre Communauté de Communes et alors que vous inaugurez l'installation de la maison «France services» à Etréchy, pouvez-vous nous indiquer quelles sont démarches entreprises (et les garanties obtenues) pour nous préserver de la perte de qualité des services publics, voire leur disparition, qui y seront hébergés ?

Fanny Mezaguer pour EES./.